L'écho du tri & vous

LE MAGAZINE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS

smictom SUD EST 35

p.2
Territoire zéro déchet, zéro gaspillage
Le programme s'achève, les actions continuent !

p.6-11
DOSSIER
Le SMICTOM : décryptage de ses missions et du budget prévisionnel 2019

p.15
INITIATIVE
En entreprise, la collecte du papier

ALTERNATIVES

p.12 Déchets de salle de bain : Comment les réduire ?

Amanlis
Arbrissel
Argentré-du-Plessis
Availles-sur-Seiche
Bais
Balazé
Boistrudan
Bréal-sous-Vitré
Brie
Brielles
Champeaux
Châteaubourg
Châteaugiron
Châtillon-en-Vendelais
Chelun
Coësmes
Cornillé
Domagné
Domalain
Domloup
Drouges
Eancé
Erbrée
Essé
Etrelles
Forges-la-Forêt
Gennes-sur-Seiche
Janzé
La Chapelle-Erbrée
La Guerche-de-Bretagne
La Selle-Guerchaise
Landavran
Le Pertre
Le Theil-de-Bretagne
Louvigné-de-Bais
Marcillé-Robert
Marpiré
Martigné-Ferchaud
Mecé
Mondevert
Montautour
Montreuil-des-Landes
Montreuil-sous-Pérouse
Moulins
Moussé
Moutiers
Noyal-sur-Vilaine
Piré-Chancé
Pocé-les-Bois
Princé
Rannée
Retiers
Saint-Aubin-des-Landes
Saint-Christophe-des-Bois
Saint-Didier
Sainte-Colombe
Saint-Germain-du-Pinel
Saint-Jean-sur-Vilaine
Saint-M'Hervé
Servon-sur-Vilaine
Taillis
Thourie
Torcé
Val d'Izé
Vergéal
Visseiche
Vitré

@jereduisjaitoutcompris
Suivez-nous sur Facebook

N°17 • JUIN 2019

www.smictom-sudest35.fr

Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage : **le programme s'achève, les actions continuent !**

Trois ans après le lancement du programme « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », le clap de fin retentit pour cet ambitieux plan d'actions visant à réduire la production de déchets des ménages, des administrations et des entreprises. Aujourd'hui, une forte dynamique d'économie circulaire s'est créée grâce à la mise en place de nombreux projets.

Diffuser les bonnes pratiques du zéro déchet auprès de tout son territoire et permettre l'émergence d'une économie circulaire en développant les liens entre les acteurs : voilà l'objectif fixé par le SMICTOM dans le cadre du programme TZDZG. En cette fin de parcours, c'est un pari réussi ! Trois axes majeurs ont été développés : la réduction et le tri des biodéchets à la source, l'appui sur le réemploi et l'extraction des déchets recyclables encore présents dans les sacs gris. Au terme de ces 3 ans, le constat est là ! Que ce soit par la distribution de composteurs individuels ou l'émergence de sites de compostage partagé, l'accompagnement de 12 établissements scolaires dans la réduction du gaspillage alimentaire ou encore l'optimisation du tri des papiers et cartons auprès des professionnels, administrations et structures scolaires, le SMICTOM et les usagers s'engagent ensemble dans une dynamique de réduction des déchets qui n'en est qu'à son préambule.

Depuis 2016, environ 4 500 composteurs ont été distribués aux habitants du territoire du SMICTOM Sud-Est 35 et 5 sites de compostage partagé ont été installés.

Questions à

ALLAIN TESSIER
Vice-président du SMICTOM Sud-Est 35
en charge de la prévention des déchets et des recycleries

Peut-on dire que le bilan est positif ?

Certainement ! Souvenez-vous, en 2015 un habitant produisait en moyenne 167 kg d'ordures ménagères par an. En 2018, ce chiffre diminuait de 21 kg ! La preuve que les actions menées depuis la labellisation TZDZG ont eu un réel impact sur la gestion des déchets des usagers sur notre territoire. Une prise de conscience généralisée et un accompagnement vers des solutions globales de réduction des déchets, voilà la clé du succès.

Et demain ? Quelle continuité pour les actions mises en oeuvre ?

La majorité des actions menées sont construites pour durer. Le SMICTOM et les usagers sont déjà inscrits ensemble dans une nouvelle dynamique de gestion de déchets. Chaque geste compte et tout le monde se sent concerné ! Il faut donc travailler ensemble, services publics, usagers et professionnels, pour améliorer la gestion de nos déchets. Cela passe également par une réflexion sur nos modes de production et de consommation. La TEOM incitative en est en partie le déclencheur, mais c'est grâce aux efforts de chacun que l'objectif de réduction sera atteint.

Portes ouvertes du SMICTOM

Rendez-vous le 12 octobre 2019

Le samedi 12 octobre 2019, les usines de traitement des déchets ouvrent leurs portes ! Une occasion unique de découvrir les coulisses du traitement et de la valorisation des déchets.

ET APRÈS LE SAC GRIS OU LE SAC JAUNE, QUE DEVIENT MON DÉCHET ?

Trier c'est naturel ! Pourtant de nombreuses questions subsistent. Pourquoi trier les déchets ? Où vont-ils après la collecte ? Pourquoi les pots de yaourt vont-ils dans le sac gris ? Chacun des 133 000 habitants du territoire étant un maillon essentiel du cycle de valorisation des déchets, les équipes du SMICTOM ouvrent les portes des sites de traitement (centre de tri et centre de valorisation - navettes) pour répondre aux questions que se posent les foyers, toujours plus soucieux de leur production de déchets et de son impact environnemental.

JE RÉDUIS, J'AI TOUT COMPRIS !

Moins jeter, c'est possible ! D'accord, mais comment fait-on ? Des ateliers et stands seront proposés pour découvrir les astuces d'évitement ou de valorisation des déchets. Une manière simple et convivale pour s'initier au « zéro [ou presque] déchet » !

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS ET ANIMATIONS POUR TOUS

Autour de la visite : démonstrations, expositions et animations. Ces portes ouvertes feront le bonheur des petits comme des grands ! Cette année, visitez les usines et repartez avec un composteur ! Une vente exceptionnelle de composteurs aura lieu sur place. Tarifs et réservation *(obligatoire au minimum un mois avant)* sur : www.smictom-sudest35.fr/formulaires.

En bref

NOUVELLE ADRESSE ? FAITES-VOUS REMARQUER !

Vous êtes nouvel arrivant sur le territoire ? Vous changez d'adresse ? Déclarez-vous sans tarder auprès du SMICTOM pour démarrer la collecte des déchets de votre nouveau logement. Soyez vigilant, si la déclaration n'est pas faite, vous risquez de payer la collecte des déchets des anciens locataires.

Pour un déménagement qui cartonne, je préviens le SMICTOM !

LE SMICTOM SE MET À LA PAGE... INTERNET !

Une nouvelle version du site web du SMICTOM verra bientôt le jour. Plus ergonomique, accessible via les tablettes et smartphones, il sera centré sur vos besoins. Cette refonte s'inscrit dans une démarche de modernisation, avec comme principal objectif de faciliter l'accès aux services : démarches en ligne, accès au compte « usagers ». En attendant, rejoignez-nous sur notre page Facebook : @jereduisjaitoutcompris

LES JEUNES À LA DÉCOUVERTE DU RECYCLAGE !

Tout au long de l'année, le SMICTOM accueille et sensibilise les écoliers du territoire. Accompagnés d'une animatrice, ils découvrent le cheminement des déchets à travers la visite du centre de tri et du centre de valorisation Énergetique des Déchets. **En 2018, 45 classes de primaire, soir 595 graines de trieurs ont visité les usines**.

LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE GAGNENT DU TERRAIN

Près d'1/4 des foyers du territoire est désormais collecté en bornes. Implantées dans les nouveaux quartiers ou dans le cadre d'une substitution d'une collecte en porte à porte, leur présence est le résultat d'un choix communal. Pour installer un point d'apport volontaire, composé d'une borne pour les ordures ménagères et d'une autre pour la collecte sélective, il faut pouvoir déservir environ 50 foyers. Des substitutions complètes du centre bourg sont à prévoir sur 5 communes en 2019 : Retiers, Cornillé, Balazé, St Jean sur Vilaine et Brie.

DÉBUT 2020 : OUVERTURE DU VALOPARC DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

Pour assurer un besoin de développement d'entreprises sur le Parc d'Activités de la Garenne fin 2018, Vitré Communauté a réinvesti des terrains initialement mis à disposition du SMICTOM pour la gestion de la déchèterie de la Guerche-de-Bretagne. Cette situation a malheureusement précipité la fermeture de la déchèterie. Le SMICTOM s'excuse auprès des habitants concernés par la rupture de service, et les remercie d'avoir accepté de se déplacer sur Retiers. La nouvelle déchèterie ouvrira début 2020, route de Visseiche. Elle permettra d'accueillir les usagers dans des conditions optimales.

LES PAPIERS DONNENT DES AILES AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES !

Depuis fin 2018, des bornes spécialement décorées pour l'occasion permettent aux enfants de 24 écoles du territoire et 1 centre de loisirs de financer leurs projets éducatifs. Le SMICTOM propose deux solutions : une borne de collecte en place toute l'année ou une benne ponctuellement mise à disposition. Chaque tonne de papier collectée est subventionnée à hauteur de 40€. Charge à l'école de communiquer sur l'action. Les résultats sont là : en 1 semaine, une école a pu collecter près de 5 tonnes de papiers ! Une autre école a préféré la solution « longue durée ». En 4 mois, elle a collecté 4 tonnes de papiers. Ci-dessus, la communication à Chateaugiron a joué la carte des sentiments !

AGENDA

1. **World Clean Up Day**
   21 septembre 2019
   La journée mondiale du nettoyage de notre planète
   Plus d'informations : www.worldcleanupday.fr

2. **Portes ouvertes des Centres de Tri et de Valorisation des déchets**
   12 octobre 2019 - Vitré

3. **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets**
   du 16 au 24 novembre 2019
   Plus d'informations : www.serd.ademe.fr

VITRÉ-FOUGÈRES
VALORISATION DES DÉCHETS

Syndicat de traitement

naissance du Syndicat dédié pour le traitement des déchets de Vitré et Fougères

Yves HISOPE (au micro), élu Président du Syndicat de Traitement aux côtés de Olivier MOCÉ, 1er Vice-Président

Depuis le 1er janvier 2019, les SMICTOM Sud-Est 35 (Vitré) et du Pays de Fougères se sont regroupés pour créer ensemble un « Syndicat Mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés » commun aux deux territoires. Il permet de mutualiser les compétences « transfert, tri et traitement des déchets » initialement dédiées aux SMICTOM.

Mutualiser pour maintenir les outils et l'emploi

Propriétaire du Centre de Valorisation Énergétique des Déchets pour le traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles, et du Centre de tri des emballages et papiers pour la collecte sélective, le bassin de 201 000 habitants permet de conserver des tonnages nécessaires au maintien des outils de traitement sur le territoire et, avec eux, les 35 emplois associés.

Des objectifs environnementaux et territoriaux

La création de ce Syndicat de Traitement répond aux objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. L'étroite collaboration Vitré-Fougères permet en effet de réduire les kilomètres parcourus par les déchets et favorise la valorisation matière et énergétique plutôt que l'enfouissement. Elle vise aussi l'autonomie du territoire, préconisée par la même loi, puisque que la majorité des déchets qui y seront produits, y seront désormais traités.

Le Bureau Syndical est représenté par un Président, 4 Vice-Présidents et 4 membres, tous élus des deux territoires. Le Comité Syndical est composé de 54 délégués.

Repères

Comment se situe le SMICTOM SE 35 par rapport a la moyenne des coûts nationaux ?

Comparez les coûts du SMICTOM avec les moyennes nationales issue du *Référentiel 2017 des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets de l'ADEME* (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Pour découvrir l'intégralité de l'étude : www.smictom-sudest35.fr/publications (page 15).

64,5 € HT / an / habitant

coût moyen aidé* tous flux confondus, soit environ 1,20€ /semaine.

Il s'agit du coût réel du service mis en place. La moyenne nationale se situe à 79 € HT/hab./an *(fourchette minimum de 61 € et maximum de 107 €).*

Dont :

33€ HT /habitant

Pour financer la collecte et le traitement des ordures ménagères

Coût national médian : 46 € HT/hab./an
(fourchette : 31 € à 65 €).

10€ HT /habitant

Pour financer la collecte et le traitement des recyclables

Coût national médian : 5€ HT/hab./an
(fourchette : de 0 € à 13 €).

2€ HT /habitant

Pour financer la collecte et le traitement du verre

Coût national médian: 1,1€ HT/hab./an
(fourchette : de 0,3 € à 2,2 €).

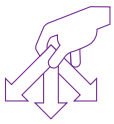

18€ HT /habitant

Pour financer les 12 déchèteries et Valoparcs (collecte et traitement)

Coût national médian : 25 € HT/hab./an
(fourchette : de 16 € à 34 €).

** COÛT AIDÉ : ensemble des charges (structure, collecte, transport…), moins les recettes industrielles (ventes de matériaux et d'énergie…), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.*

Le SMICTOM Sud-Est 35 : qu'est-ce-que c'est ?

Le SMICTOM - Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères - est le service public qui gère la compétence « déchets » pour 3 communautés de communes et d'agglomération (Vitré Communauté, Roche aux Fées Communauté et Pays de Châteaugiron Communauté). Le syndicat est en charge de la collecte et la prévention des déchets ménagers recyclables et non-recyclables. Il gère également un réseau de 12 déchèteries et est lauréat du label « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». Une fois les déchets collectés, il les transfère au Syndicat de Traitement Vitré-Fougères.

LE SMICTOM ASSURE 6 MISSIONS (EN RÉGIE OU PAR DES PRESTATAIRES) :

ADMINISTRATION
Gestion du syndicat, facturation, services aux usagers

COMMUNICATION
Sensibilisation des habitants, des scolaires, des communes, etc...

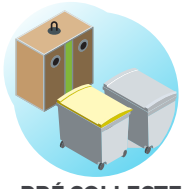

PRÉ-COLLECTE
Distribution des bacs, sacs jaunes, bornes d'apport volontaire...

COLLECTE
en porte à porte ou en apport volontaire, suivi de terrain.

PRÉVENTION
Mise en place d'actions d'aide à la réduction des déchets

DÉCHÈTERIES
Gestion des sites, compactage des bennes, broyage des déchets verts.

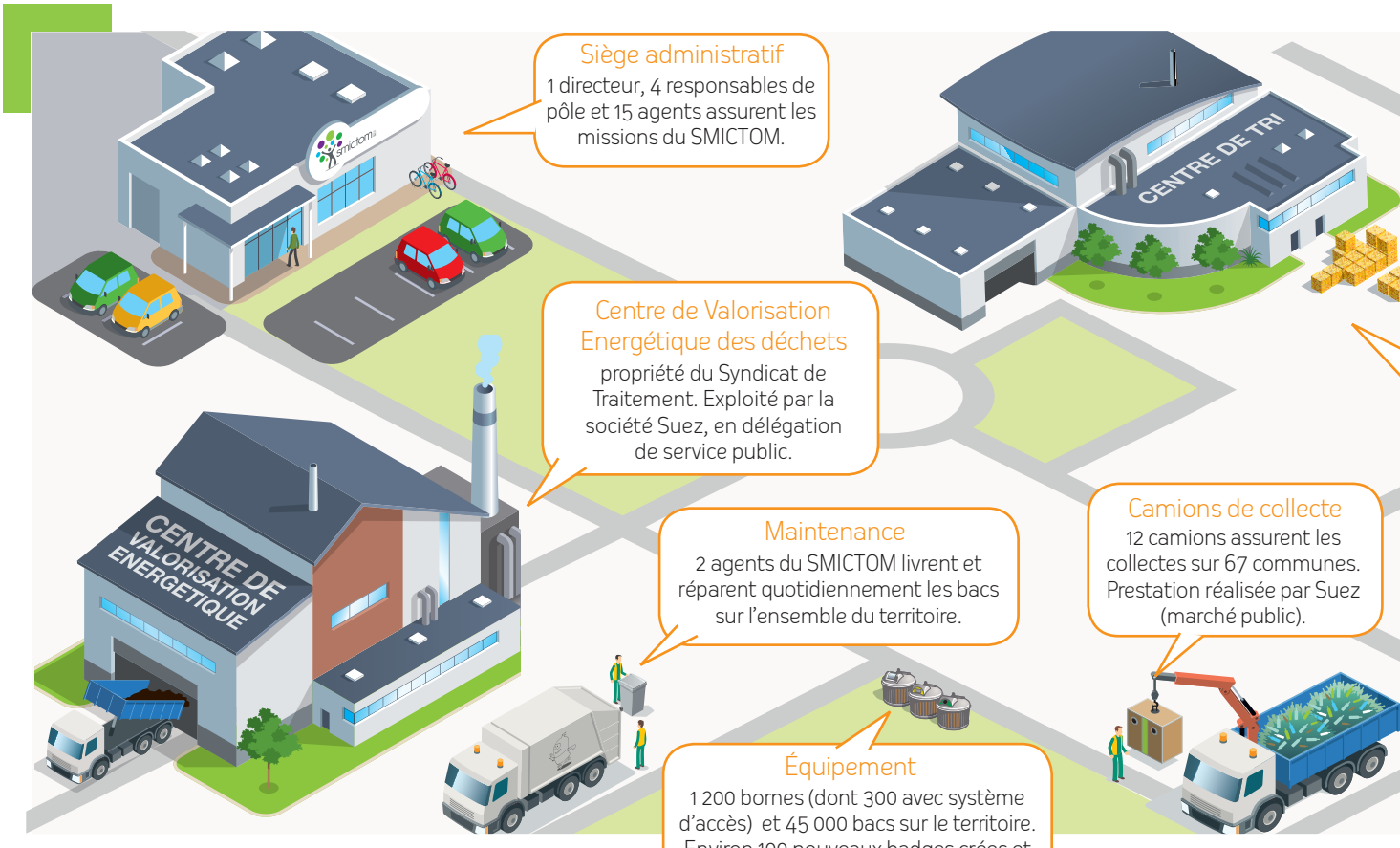

67 communes

3 communautés de communes et d'agglomération

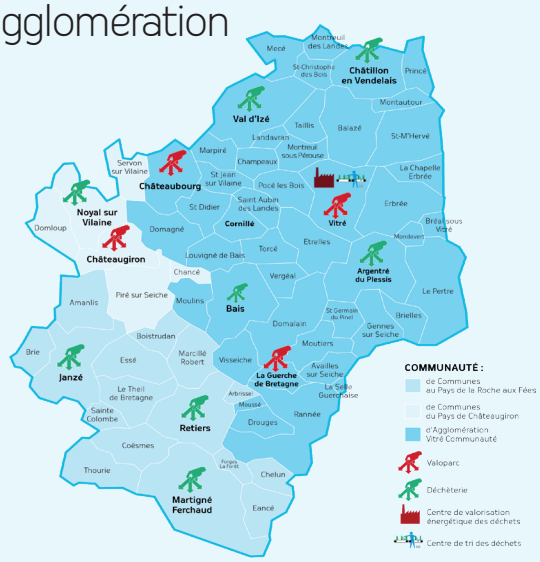

Le SMICTOM assure la compétence « déchets » pour les communautés de Vitré Communauté, Roche aux Fées Communauté et Pays de Châteaugiron Communauté, soit 67 communes. Son territoire s'étend sur 1500 km^2 et compte 133 874 habitants.

En chiffres

Tonnages collectés en 2018

146 kg d'ordures ménagères par habitant
contre 175 kg en 2017

29 kg d'emballages recyclables par habitant
soit 3 927 tonnes

14 kg de papiers par habitant
soit 1 870 tonnes

41 kg de verre par habitant
soit 5 425 tonnes

228 kg d'apports en déchèterie par habitant
soit 30 700 tonnes

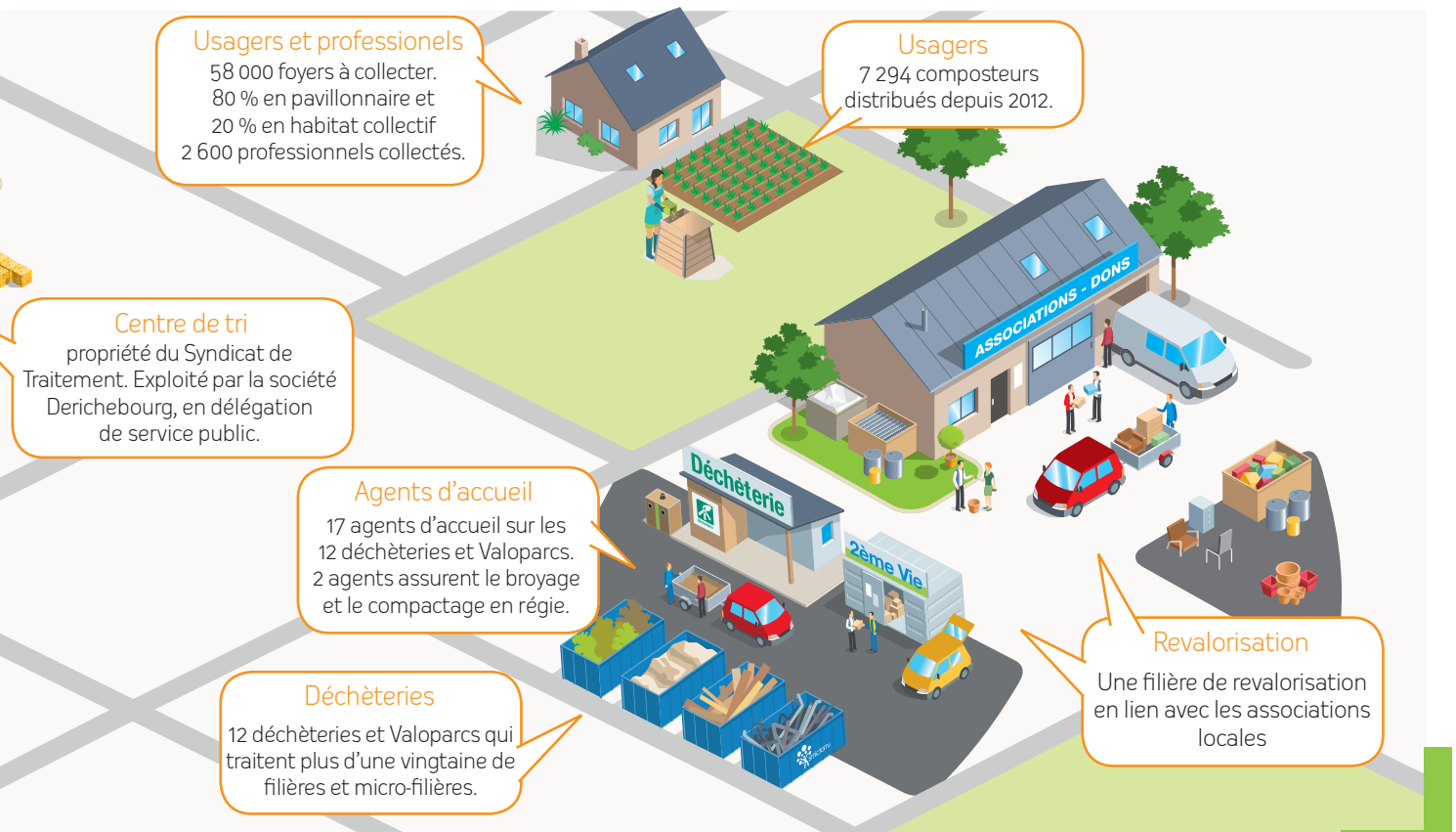

DES MISSIONS FINANCÉES
par votre Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Chaque année, à la réception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), des questions se soulèvent. Que devient ma cotisation ? Comment est financé le service ? Dans un contexte budgétaire contraint, le SMICTOM maintient une offre de service développée pour répondre à vos attentes, des investissements pour entretenir ou construire, avec une gestion financière maitrisée. Soucieux de transparence, le SMICTOM décrypte pour vous le financement des missions de la collectivité.

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 en un coup d'oeil

20,73 M € pour la gestion de vos déchets

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT...

17,7 M€

- 7,5 M€ — Précollecte, collecte et tri **42 %**
- 4,6 M€ — Réseau de chaleur et traitement **26%**
- 3,1 M€ — Déchèteries **17,5%**
- 1,9 M € — Structure **11%**
- 355 000 € — Communication **2%**
- 275 000 € — Prévention **1,5 %**

... FINANCÉES par :

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et redevance spéciale (professionnels) **60 %** — 10,47 M €
- Autres (revente de matériaux et énergie, auto-financement, soutien des éco-organismes,) **40 %** — 7,23 M€

Des efforts financiers
pour des gains à moyen-long terme

La mise en œuvre régulière des collectes en bornes d'apports volontaires permettra une réduction des coûts de collecte mais seulement au démarrage du prochain marché de collecte au 1er janvier 2022.

Le lancement des opérations d'extension des réseaux de chaleur lié à l'usine de valorisation énergétique permettra l'ancrage sur le territoire d'un outil dont la gestion publique est gage de maîtrise des coûts sur le long terme.

La mise en œuvre de la tarification incitative et de la redevance spéciale incitative permettra une maîtrise des coûts de collecte et de traitement dès cette année et sur le long terme, au fur et à mesure des renouvellements des marchés de collecte et de traitement.

1ers bilans du lancement de la TEOM incitative pages 10-11

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT
3,035 M€

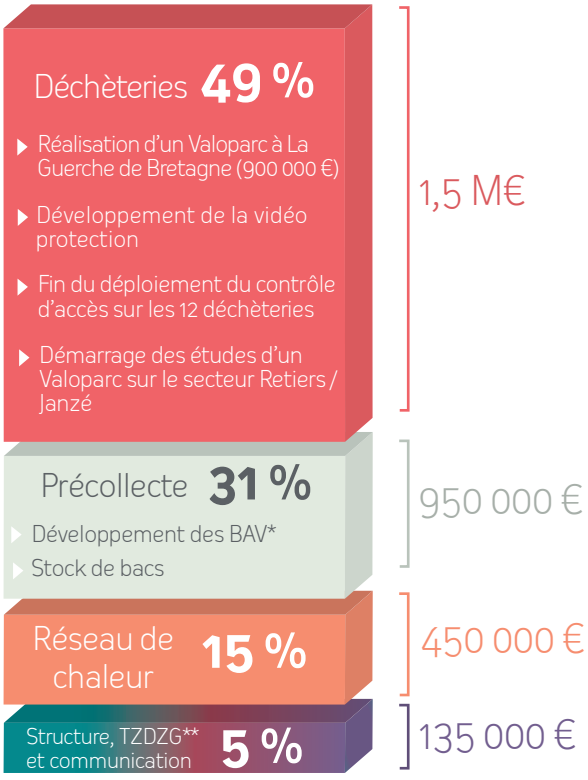

** Bornes d'Apports Volontaires*
*** Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage*

Questions à

YVES HISOPE
Président du SMICTOM Sud-Est 35

▪ 2018 était-elle une année comme les autres ?

Pas vraiment. L'année 2018 a été marquée par la **préparation au changement du mode de tarification**, vers une tarification incitative. L'investissement dans les bacs a représenté une part importante des dépenses. L'opération de communication et de distribution des équipements pucés, réalisée au porte à porte et en régie, a nécessité la création d'un service temporaire complet d'une quarantaine de personnes, sur une période de 15 mois. L'opération de distribution s'est arrêtée en février 2018. Fin 2018, deux personnes supplémentaires ont été embauchées en renfort au Service Relation Usagers, pour assurer la livraison et la maintenance des bacs et des bornes d'apport volontaire.

▪ Qu'est-ce qui caractérise ce budget 2019 ?

Cette année, le budget est impacté par **la création du Syndicat de Traitement Vitré-Fougères** depuis le 1er janvier 2019 *(cf. page 5)*. Si les dépenses de fonctionnement liées au centre de valorisation énergétique des déchets et au centre de tri basculent au nouveau syndicat, c'est aussi le cas pour les recettes des filières et de la vente d'énergie.

Par ailleurs, comme chaque année, le syndicat est soumis aux révisions annuelles de ses marchés publics, qui représentent 85% du budget. Cette année **l'augmentation du coût du gasoil** impacte fortement le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés : la révision de prix s'élève à 5%. Sur les déchèteries, elle représente 4%.

Quant à **l'impact financier lié à la baisse des ordures ménagères**, il ne se lira qu'à partir de 2022, lors du renouvellement du marché de collecte.

Un programme d'investissement sur 4 ans à hauteur de 700 000 € par an a été voté pour **développer les bornes d'apport volontaire** dans les nouveaux lotissements ou suite à une demande émanant du Maire.

Le SMICTOM continuera de développer en parallèle des services complémentaires, comme la **collecte du carton et du papier auprès des professionels et des écoles.**

La TEOM incitative
6 mois après le lancement, quels résultats ?

Après la distribution de l'ensemble des équipements - bacs pucés, badge d'accès aux bornes pour déposer les ordures ménagères -, associée à une communication de proximité en 2018, les habitants du territoire sont, depuis le 1er janvier 2019, actifs dans la mise en œuvre de la TEOM incitative. 2019 sera une année de transition puisque la part dite « incitative » ne sera appliquée que sur la taxe foncière 2020. Une année complète est en effet nécessaire pour le calcul rétroactif de la part variable. Mais c'est dès maintenant que le décompte des levées est réalisé ! Quels sont les résultats à mi-parcours de cette 1ère année de mise en place de la Tarification incitative ?

LA TEOM INCITATIVE EN BREF

comparatif des données recueillies entre janvier à avril 2018 et janvier à avril 2019

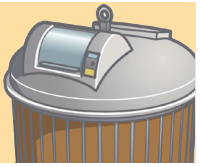

LES ORDURES MÉNAGÈRES EN BAISSE

-11,3 %
d'ordures ménagères collectées suite à la mise en place de la TEOMi

- 8 000 de gazoil
Les camions s'arrêtent et redémarrent moins souvent car les usagers présentent moins souvent leurs bacs, ou sont collectés en bornes.

-26 Teq CO2
Emissions de gaz à effet de serre réduites

FORTE HAUSSE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET DU TRI

Avec la TEOMi, la nécessité d'augmenter le geste de tri a émergé. De façon indéniable, sur cette période, il y a eu davantage de déchets triés.

+ 4,7 % Collecte sélective

+ 10,4 % Papiers

+ 8,8 % Verre

Ces augmentations permettent d'augmenter les quantités de matière recyclées, de maintenir l'activité du centre de tri de Vitré et d'augmenter les recettes matières liées aux tonnages triés.

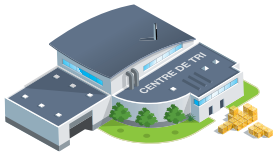

Ces recettes permettront à terme d'alléger les besoins financiers demandés aux usagers .

UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT RAPIDE

95 %

des usagers déposent leur bac gris à la collecte

moins d'1 fois /semaine

et 33% le déposent 1 semaine sur 3 !

61 %

des usagers déposent leurs déchets à la borne

moins d'1 fois toutes les 2 semaines

28% les déposent 1 fois par semaine et 28% 1 fois toutes les 2 semaines !

- 1 H 30

Les tournées sont plus rapides. Le circuit de collecte a donc été revu en début d'année 2019, entrainant des inversions de collecte matin/après-midi. Seules deux communes sur 67 ont changé de jour de collecte.

C'est à vous de le faire !

Bailleurs, notaires et propriétaires :

Vous devez transmettre le badge d'accès aux bornes lors des changements de locataires et les informer ! Tout comme il ouvre son compteur d'eau ou d'énergie, votre locataire doit se créer un compte pour accéder au service de collecte des déchets. **C'est désormais une obligation règlementaire**.

Résidents locataires ou propriétaires

Vous déménagez ? Le badge d'accès à la borne doit rester sur place. Il est lié à l'habitation comme le serait une clé de boite aux lettres. Pensez a signaler votre changement d'adresse auprès du SMICTOM sur www.smictom-sudest35.fr/formulaires.

Particulier ou professionnel, consultez vos relevés de collecte sur votre compte personnel, accessible sur www.smictom-sudest35.fr. Attention, la part variable de vos levées 2019 n'apparaitra que sur votre taxe foncière 2020.

Vous n'étiez pas au courant ?

Le point sur les ordures ménagères ...

- Leur dépôt n'est pas autorisé en déchèterie,
- Leur dépôt au pied de votre bac n'est pas accepté,
- Leur dépôt en pied de borne, sur la voirie est une infraction.

Ces dépôts dits « sauvages » nécessitent un nettoyage des abords des bornes supplémentaires. Cela engage des surcoûts supportés par l'ensemble des usagers du territoire ! Pensez-y !

Chaque jour, le bon fonctionnement de toutes les bornes du territoire est vérifié informatiquement. Les agents se rendent sur place 1 à 2 fois par semaine pour vérifier visuellement si elles fonctionnent et un nettoyage de l'équipement est réalisé 1 fois tous les 15 jours.

> **« Je n'ai pas pu déposer mon sac, la trappe de la borne ne s'est pas ouverte. »**

Rassurez-vous : si la trappe de la borne ne s'ouvre pas intégralement au moment d'un dépôt, la levée n'est pas comptée.

Les alternatives :
zéro déchet dans ma salle de bain

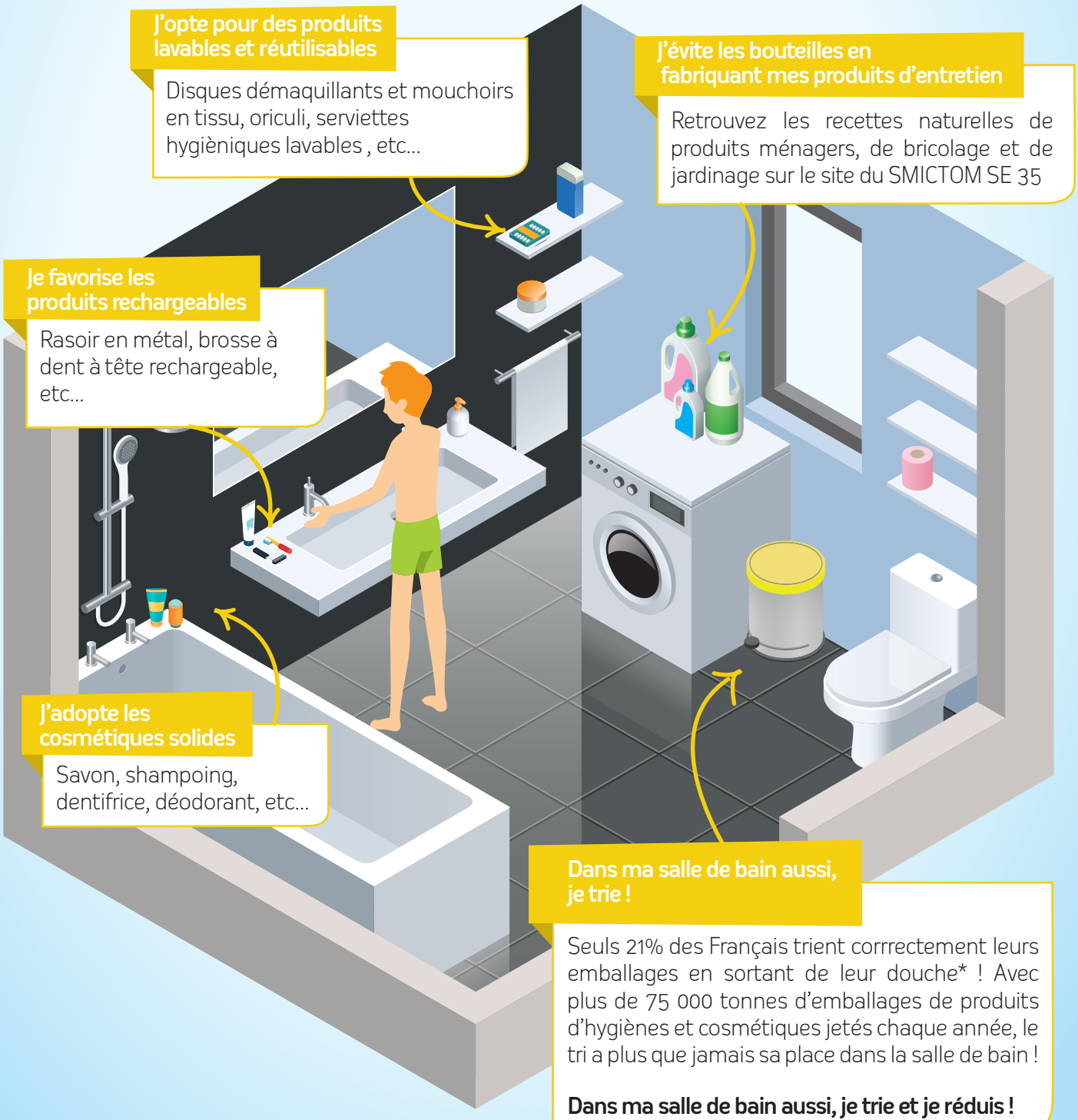

J'opte pour des produits lavables et réutilisables

Disques démaquillants et mouchoirs en tissu, oriculi, serviettes hygièniques lavables , etc...

J'évite les bouteilles en fabriquant mes produits d'entretien

Retrouvez les recettes naturelles de produits ménagers, de bricolage et de jardinage sur le site du SMICTOM SE 35

Je favorise les produits rechargeables

Rasoir en métal, brosse à dent à tête rechargeable, etc...

J'adopte les cosmétiques solides

Savon, shampoing, dentifrice, déodorant, etc...

Dans ma salle de bain aussi, je trie !

Seuls 21% des Français trient corrrectement leurs emballages en sortant de leur douche* ! Avec plus de 75 000 tonnes d'emballages de produits d'hygiènes et cosmétiques jetés chaque année, le tri a plus que jamais sa place dans la salle de bain !

Dans ma salle de bain aussi, je trie et je réduis !

* Selon une enquête d'Eco-Emballages (Citéo) en 2010

QUELQUES CHIFFRES** SUR LES DÉCHETS DE SALLE DE BAIN

511 000 flacons

de gels douche sont jetés chaque jour en France

40 € par an

Remplacer des cotons démaquillants jetables par des lavables permet d'économiser en moyenne 40€ par an.

6 tubes de dentifrice

sont consommés chaque seconde en France, soit 189 millions par an.

environ 90 % d'eau

C'est la composition d'une bouteille de shampoing. Contrairement aux shampoings solides qui, en plus d'être sans emballage, sont principalement composés de produits actifs.

Un seul shampoing solide (sous forme de galet) permet d'effectuer 80 à 100 lavages.

l'équivalent de 3 bouteilles de shampoing conventionnel

** Sources : consoglobe.com, ecoconso.be, ADEME, Les Petits Calculs (Savants)®

Nous avons testé pour vous !

Le shampoing solide

JE RECOMMANDE ! Pour la planète et votre porte-monnaie, adoptez le shampoing solide.

« Un peu dubitative au commencement, beaucoup de questions se bousculent dans ma tête : Cela lave-t-il aussi bien ? Est-ce que ça mousse ? Comment l'utiliser ? etc,...

Alors, je me lance : je mouille mes cheveux et frotte mon crâne directement avec le galet... Surprise : ça mousse ! Et le gros avantage, c'est que je peux passer le galet partout sur mon crâne. Je rince : mes cheveux brillent, sentent bon, comme après un shampoing classique. Le galet a duré plusieurs mois, contre quelques semaines pour une bouteille de shampoing. Le petit plus ? Son petit format solide permet de l'emmener dans l'avion et en voyage sans problème.»

Aurore, 23 ans, Vitré.

Les lingettes démaquillantes réutilisables

FONCEZ ! Doux, sans produits toxiques pour respecter ma peau, pas de doute, je préfère !

« J'ai mis du temps à passer le cap. Changer ses habitudes n'est pas toujours si simple. Quelle matière privilégier ? Est-ce réellement un geste écolo-économique ? Est-ce aussi efficace ? La réponse est simple : j'aurais du commencer plus vite ! C'est un vrai plaisir que de ne pas jeter tous les soirs mon petit morceau de coton. A chaque démaquillage, je suis surprise par la douceur de la matière. Je l'ai choisi en polaire, dans un kit de 3 carrés, avec des motifs bien sympatiques. Un rinçage avec de l'eau et du savon ou directement dans la machine à 30 °C et le revoilà d'attaque ! Sur ma liste de course et dans ma poubelle, désormais, il n'y a plus de coton ! »

Nadège, 40 ans, Retiers.

Le fabuleux destin des meubles déposés en déchèterie.

Déjà mise en place sur 9 des 12 déchèteries et Valoparcs du territoire, la benne Mobilier fera progressivement sont apparition sur toutes les déchèteries. Quels meubles peut-on déposer et que deviennent-ils ? Explications.

© Eco-mobilier

Le saviez-vous ? Quand vous achetez un meuble neuf, vous versez une éco-participation qui finance le tri et le recyclage de ces produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Cette éco-participation est reversée à l'organisme Eco-mobilier, qui soutient les structures comme le SMICTOM, pour assurer les collectes en déchèterie. Grâce à cette éco-participation, les meubles usagés peuvent prétendre à une seconde vie. La réutilisation des matériaux, le recyclage et la valorisation énergétique des meubles et matelas usagés permettent de préserver les ressources naturelles, d'écarter ces produits de l'enfouissement et ainsi réduire leur impact sur l'environnement. Nous avons donc vraiment tout à gagner à offrir une nouvelle vie à nos meubles !

Tous les meubles sont acceptés

Quelque soit le matériau

- Bois : massif, médium
- Mousse, latex, tissu, cuir
- Plastique
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique ...

Quelque soit l'état

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils et canapés sales ou déchirés

Apportez vos meubles de préférence démontés

Les interdits dans cette benne

Les éléments de décoration, récréation, textiles d'habillement et linges de maison

- Tapis, poussettes, sièges auto
- Sanitaires, parquet, porte, fenêtre
- Plaid, couverture, drap-housse...

Ces déchets seront orientés vers d'autres bennes

En 2019, je jardine **sans pesticide**

Bienvenue dans mon jardin au naturel
15 et 16 juin 2019

Afin de réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides pour le grand public, la vente de pesticides de synthèse aux particuliers est interdite depuis le 1er janvier 2019. Il n'est donc plus possible pour les jardiniers amateurs d'en acheter, d'en utiliser ou d'en stocker chez eux. Mais bien sûr, il existe des solutions respectueuses de l'environnement pour prendre soin de son sol et de sa santé. Pour cela, il suffit d'adopter les bonnes pratiques !

La bonne plante au bon endroit

Choisissez des plantes adaptées à votre sol et au climat de votre région

Mes amis les insectes

Favorisez la présence de « prédateurs naturels » qui dévoreront les nuisibles

Mon nouveau sol

Le paillage protège votre sol et évite la pousse de plantes indésirables

Une protection « aux fraises » !

La sciure de bois et la cendre repousseront limaces et escargots

Réduire les déchets au sein des locaux

L'entreprise EMO montre l'exemple

> **« Un groupe de travail « développement durable » a été créé au sein de l'entreprise. »**

L'entreprise EMO, située à Noyal-sur-Vilaine, conçoit des systèmes de traitement des eaux usées et des boues destinés à être installés sur des stations d'épuration urbaines et industrielles. EMO exporte ses équipements et son savoir-faire sur les 5 continents, dans plus de 90 pays.

En tant qu'acteur incontournable dans le domaine environnemental, la société EMO est déjà impliquée dans un programme de reforestation, et a décidé d'engager récemment une démarche de réduction des déchets au sein de ses locaux.

Un listing de l'ensemble des déchets produits.

Un groupe de travail « développement durable » constitué de cinq salariés issus de tous les services de l'entreprise a été créé pour l'occasion. Animé pendant plusieurs mois par Anne PREMEL, Responsable Process et Ingénierie, il a permis l'élaboration d'un listing complet des déchets générés par l'activité de l'entreprise : papiers, emballages recyclables, cartons, cartouches, piles, ampoules, matériel informatique, bombes de peinture, moteurs, câbles électriques...

200 professionnels
ont adhéré au service de collecte du carton proposé par le SMICTOM SE 35 depuis 2018.

Pour chaque type de déchet, un système de stockage a été mis en place dans l'entreprise, et une solution d'évacuation a été étudiée.

Adhérent au service de collecte papiers et cartons.

L'entreprise a pu bénéficier de l'aide du SMICTOM pour le tri du papier et des cartons : mise en place de box de stockage dans les bureaux et de bacs roulants dédiés, collecte hebdomadaire ou mensuelle pour ces déchets.

Des affiches ont été mises en place dans l'entreprise pour sensibiliser les salariés à cette démarche de tri, et des campagnes de communication ont été réalisées dans les différents services.

Ces actions ont permis de réduire considérablement le volume de déchets non recyclables.

Une bouteille à la mer ?
JAMAIS DE LA VIE !
En vacances AUSSI JE REDUIS

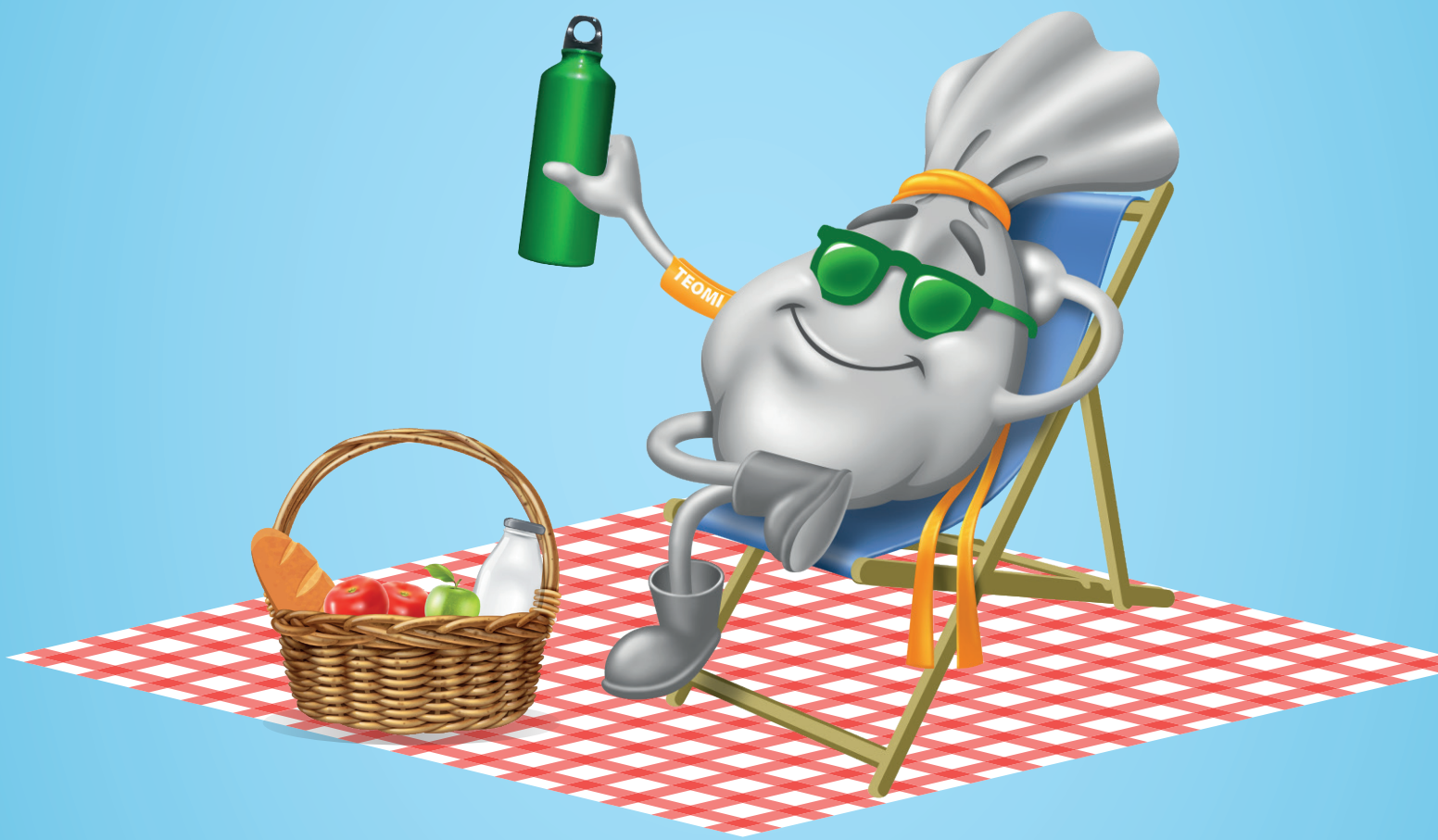

Mon pique-nique, c'est sans **plastique à usage unique** !

L'ÉCHO DU TRI & VOUS LE MAGAZINE DU SMICTOM SE 35 - 28 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - 35 500 VITRÉ - TÉL. 02 99 74 44 47 - CONTACT@SMICTOM-SUDEST35.FR **(DIRECTEUR DE PUBLICATION** Y. HISOPE - PRÉSIDENT **(COMITÉ DE LECTURE** COMMISSION COMMUNICATION **(CONCEPTION ET RÉDACTION** SERVICE COMMUNICATION N.DOUABLIN / A.DUSAUTOIS **(CRÉDITS PHOTOS** SMICTOM SUD-EST 35 - CITEO - ECOMOBILIER - FOTOLIA - SERVICE COMMUNICATION DE CHÂTEAUGIRON - UNCPIE **(ILLUSTRATIONS** LINER COMMUNICATION - FREEPIK.COM **(IMPRESSION** CALLIGRAPHY PRINT (CHÂTEAUBOURG) 59 000 EXEMPLAIRES IMPRIMÉS EN MAI 2019 SUR DU PAPIER À FIBRES CERTIFIÉES PEFC.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zer GASPILLAGE

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER

CITEO Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

PEFC 10-31-1614